

CONSEILS PRATIQUES AUX PATIENTS PORTEURS D'UN DAI

Le risque des ondes électromagnétiques sont de deux ordres : soit une inhibition de la détection, ce qui n'est pas grave puisque ces interférences durent peu longtemps ; soit une surdétection de ces potentiels, à l'origine de chocs inappropriés pouvant poser problème. L'application d'un aimant permet de neutraliser la fonction thérapeutique du DAI et met à l'abri de ces chocs inappropriés.

On distingue deux types d'interférences électromagnétiques :

1. Celles en rapport avec un geste diagnostic ou thérapeutique :

- **Bistouri électrique et ablation par radiofréquence** : peuvent tous les deux entraîner une inhibition de la stimulation et, pour le DAI, des chocs inappropriés. Des règles doivent être respectées :
 - i. conseiller le **bistouri bipolaire** et le contre-indiquer à une distance inférieure de 15 cm du DAI. Prendre la précaution de placer la plaque du bistouri au niveau de la cuisse.
 - ii. On peut désactiver les thérapies du DAI ou appliquer un aimant pour éviter des chocs inappropriés, en prenant la précaution d'une surveillance radioscopique.
 - iii. En cas de **l'ablation par radiofréquence** : limiter le temps des applications et désactiver les thérapies ou appliquer un aimant.
 - **Lithotripsie** : peut endommager le DAI s'il est dans le point focal du faisceau du lithotriporteur. Une distance > 5 cm doit être respecté. Il faut le programmer en mode asynchrone et désactiver les thérapies ou appliquer un aimant.
 - **IRM** : contre indiqué en attendant de nouvelles données.
 - **La radiothérapie** peut abîmer d'une façon irréversible les circuits électroniques si le DAI se trouve dans le champ des rayons. Il faut protéger le DAI par un tablier en plomb et, en cas d'une dose > 2 Gy ou d'un cancer du sein homolatéral, repositionner le DAI du côté opposé. Il faut vérifier à chaque fois le bon fonctionnement du DAI après la séance de radiothérapie.
 - **Les appareils de relaxation** utilisés par les kinésithérapeutes et faisant appel à des courants électriques sont contre-indiqués car ces derniers peuvent être interprétés comme une FV et déclencher des chocs inappropriés.
2. **Celles survenant en dehors de l'hôpital** : en pratique, elles ne posent pas de véritable problème.
- **Les dispositifs de surveillance dans le commerce** notamment dans les librairies peuvent affecter le fonctionnement d'un DAI mais qui cesse

quand le patient sort du champ électromagnétique. Néanmoins, l'effet est inexistant si le patient passe vite à travers ces dispositifs et ne s'attarde pas à leur proximité.

- **Les portiques d'aéroports** : ne présentent pas de risque. Mais le patient doit passer par la fouille manuelle car le DAI déclenche systématiquement l'alarme.
- **Les téléphones cellulaires** peuvent dérégler les DAI s'ils sont placés à leur proximité. C'est le téléphone portable lui-même qui émet les ondes EMI et non les messages reçus. En pratique, il suffit de conseiller au patient de porter le téléphone à l'oreille controlatérale au DAI et de ne jamais le positionner en face du boîtier car le risque devient nul si la distance est supérieure à 20 cm.
- **Les fours à micro ondes** ne sont plus une source significative d'interférences.
- **Les plaques à induction** sont à l'origine d'un champ électromagnétique dont l'effet ne dépasse pas une distance de 20 à 30 cm de la plaque et donc en pratique ne pose pas de problème.
- **IPOD et MP 3** : des interférences sont possibles avec le DAI mais il suffit en pratique de les mettre à plus de 15 cm du boîtier pour éviter tout danger.
- **Stimulateur musculaire (masseur)** : à éviter.